



## AVIS AU PUBLIC Urbanisme

**Concerne: Modification ponctuelle du plan de repérage et de la partie écrite du plan d'aménagement particulier « quartier existant » (PAP QE) de la commune de Mersch au lieu-dit « Bielsberg » à Pettingen.**

Il est porté à la connaissance du public que conformément à l'article 30 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, le Ministre des Affaires intérieures a approuvé la délibération du conseil communal du 18 décembre 2023 portant approbation de la modification ponctuelle du plan de repérage et de la partie écrite du plan d'aménagement particulier « quartier existant » (PAP QE) de la commune de Mersch au lieu-dit « Bielsberg » à Pettingen en date du 26 mars 2024 (réf. 19542/45C).

Le dossier sous rubrique restera déposé pendant 10 (dix) jours, à savoir du 16 avril au 26 avril 2024 inclus, dans les bureaux du service technique dans l'annexe du château (mairie) à Mersch où le public pourra en prendre connaissance.

En exécution de l'article 13 de la loi modifiée du 21 juin 1999 portant règlement de procédure devant les juridictions administratives, un recours en annulation devant les juridictions de l'ordre administratif peut être introduit contre la présente approbation dans les trois mois qui suivent la notification de la décision aux parties intéressées ou le jour où ces derniers ont pu en prendre connaissance.

Mersch, le 16 avril 2024  
pour le collège des bourgmestre et échevins  
le secrétaire, le bourgmestre,